

LA CIMADE58 : RAPPORT D'ACTIVITES 2017



Rubriques préparée par :

- Cécile : la permanence
- Sylvie : les demandeurs d'asile
- Christiane : les titres de séjour
- Cécile et Sylvie : les mineurs
- Cécile : Migrant'scène
- Sylvie : Sensibilisation scolaire
- Christiane : les partenariats

Choisir sa voie ...



Permanences de la CIMADE à Nevers

Au 5 bis, Rue Vauban, de 14h à 17h, le mercredi, les locaux de l'Eglise Protestante, s'animent avec l'arrivée de migrants... Seuls ou en famille, la chaleur de leurs voix, leurs couleurs de soleil nous emmènent en Afrique ou dans les pays de l'Est ... de pays si différents, que nous finissons par connaître par eux, ils se retrouvent là, à cette permanence dans une démarche administrative et juridique, pour demander l'asile ou une carte de séjour à la France.



Ils sont de 10 à 30 personnes, certains nouveaux arrivants, avec les angoisses et les souffrances d'un long voyage marqué de violence, de fatigue, d'exploitation en tous genres... et ceux qui ont commencé leur dossier...les démarches sont longues, éprouvantes...mais un accueil, un lieu de parole et d'information, une petite restauration donnent le droit de créer des liens et d'oublier un peu le stress... d'organiser des voyages "accompagnés" pour Dijon, les démarches administratives ou sanitaires avec l'ACNAM.

L'équipe de bénévoles s'est enrichi de nouveaux membres, amitié et entraide dans le travail sont précieuses. Et pour ne pas se laisser gagner par le stress et la dureté du poids de vie des personnes accueillies, il ne faut pas rater les raisons de faire la fête... et de partager le travail



précieuses. Et pour ne pas se laisser gagner par le stress et la dureté du poids de vie des personnes accueillies, il ne faut pas rater les raisons de faire la fête... et de partager le travail



Durant 2 années nous avons pris le temps de commencer la permanence par des échanges sur des événements récents ou à venir, les attentes des uns et des autres, les questions, les petits et les grands bonheurs vécus... tisser des liens solidaires pour dépasser l'insécurité et la précarité de l'avenir. Des activités de peinture, d'écrits ont mobilisé pour "parler" à Migrant'scène.



Les arrivées nouvelles et les orientations toujours plus dures du gouvernement nous ont conduits à la réception directe dans le travail. L'aspect collectif a disparu... Des échanges continuent d'exister autour des hôtes du

thé-café-gâteaux... Mais il est ressenti que chacun reste en attente d'être "reçu" pour son dossier, l'individualisme s'installe..

Il serait heureux de revenir à ce temps collectif, participatif, pour se dire les victoires obtenues, les compétences à reconnaître, la solidarité et l'espoir à construire.



La question est ouverte : *Un ou des animateurs qui croient à cette solidarité et proposent la participation du savoir-faire des migrants.*

Nous acceptons des idées, des disponibilités, même passagères... Le chantier est ouvert... On embauche !

La permanence en chiffres :

- **11 bénévoles** : aide juridique (7) , accueil (2), tâches administrative (1), aides diverses (1)
- **personnes reçues en 2017** : 920 (chiffre sensiblement équivalent à celui de 2016) dont :
 - demandes d'asile : 82 - titres de séjour : 144 - recours OQTF : 87 - reconnaissance de minorité : 11
- obtention état civil : 9 - naturalisation : 5

Parmi les personnes reçues, **430 l'ont été hors permanence** pour compléter des dossiers, rédiger des courriers, apporter une aide administrative, ou accompagner auprès de structures sociales.

- **6860 H ont été réalisées par les bénévoles pendant les permanences**

A noter que 2 bénévoles de l'association ACNAM sont régulièrement présents pour répondre aux sollicitations d'aide urgente : prise en charge de déplacements sur Dijon (Préfecture, hôpital ...), besoins matériels divers, ...

Les bénévoles constatent l'augmentation du nombre de demandes d'aides matérielles et de secours, ce qui traduit un état de précarité pour un nombre grandissant de familles.

Les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile	Le cas particulier des demandeurs d'asile « Dublin »
<p>Même si les premières démarches, qu'ils doivent effectuer à Dijon (PADA puis Préfecture et OFII) se font désormais sur un temps plus court (environ une semaine) , le parcours des demandeurs d'asile reste très long (plusieurs mois) avant d'obtenir un rendez-vous à l'OFPRA, suivi le plus souvent d'un passage à la CNDA (Cour d'Appel).</p> <p>Pendant ces longues périodes d'attente, bon nombre de demandeurs d'asile ne bénéficient pas du logement pourtant prévu par la loi. Ils sont hébergés au 115 ou chez des compatriotes.</p> <p>En 2017, seuls 3 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié.</p> <p>Beaucoup d'entre eux ne pourront pas effectuer leurs démarches en France car ils dépendent du règlement « Dublin »</p> <p style="text-align: right;">-----></p>	<p>De très nombreux demandeurs d'asile reçus à la CIMADE en 2017 devront faire leurs démarches de demande d'asile dans le pays d'Europe par lequel ils sont entrés ou pour lequel ils ont demandé un visa. C'est le règlement Dublin.</p> <p>Ces personnes sont d'abord en attente, pendant plusieurs mois, sans hébergement sauf vulnérabilité reconnue, avant de recevoir une convocation de la Préfecture de la Nièvre leur signifiant leur transfert dans le pays concerné. Ils seront alors assignés à résidence, avec obligation de se présenter 2 fois par semaine au commissariat de Police. Situation très éprouvante puisqu'ils savent qu'ils peuvent être du jour au lendemain conduits en centre de rétention ou directement à l'aéroport.</p> <p>De nombreuses personnes, parlant couramment français et plus ou moins familiarisées avec la culture française sont ainsi reconduites dans un autre pays d'Europe dont elles ne connaissent rien. Les liens qu'elles avaient commencé à construire en France sont brutalement rompus.</p>

Autres motifs de demandes de titre de séjour

(les plus fréquents).

<u>Les membres de famille de personnes françaises :</u>	<u>Personnes malades et leurs proches :</u>	<u>Intensité, stabilité, ancienneté de liens personnels ou familiaux :</u>	<u>Personnes faisant valoir des motifs exceptionnels ou humanitaires :</u>
<ul style="list-style-type: none"> - conjoint, conjointe de français, (article L. 313-11-4° du CESEDA) - parent d'un enfant français mineur. (article L. 313-11-6° du CESEDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - l'adulte malade (article L. 313-11-11° du CESEDA) - le parent d'un enfant mineur malade (art. L. 313-11-7° ou L. 311-12 du CESEDA) - l'accompagnant d'une personne majeure malade (art. L. 313-11-7° du CESEDA) 	<p>Relève du pouvoir discrétionnaire du Préfet</p>	<p>Relève du pouvoir discrétionnaire du Préfet</p>

Une fois arrivé irrégulièrement en France, le migrant majeur ou mineur, va se confronter aux réglementations de l'asile et du CESEDA. C'est le parcours du combattant. S'il ne rencontre aucune association spécialisée en droit des étrangers, il sera en grande difficulté pour des années.

Pour avoir une entrée régulière, il faut obtenir un visa auprès du Consulat de France dans le pays d'origine avant le départ. Ceux-ci sont très difficiles à obtenir, même pour un étudiant qui a entrepris au bon moment toutes les démarches requises. La décision tardive remet en cause son année d'études.

Le travail de conseils juridiques des permanences du mercredi à la CIMADE est certainement éprouvant, mais c'est un lieu indispensable pour que les migrants puissent être orientés, guidés, aidés, conseillés, soutenus et si possible obtenir à terme, le sésame qui leur permettra de se reconstruire, plusieurs années après le début de leur exil.

Les réglementations se complexifient et sont toujours plus restrictives, et liées au bon vouloir du guichet de la Préfecture (ce qui n'est pas réservé à celui de la Nièvre), bien que... pour preuve :

<p style="text-align: center;">Séjours santé</p> <p>A partir d'Août 2015, arrêt des séjours santé pour une centaine de personnes. Les premières vivent donc depuis bientôt 3 ans sans aucune ressources ni droits (dont perte du logement).</p> <p style="text-align: center;">SOUS OQTF.</p>	<p style="text-align: center;">Famille de Français</p> <p><u>Parent d'enfant français</u> : la filiation est attestée, mais d'autres critères sont exigés et le Préfet met en doute. Le Tribunal saisi. Pas de suites. Parent condamné à la survie pour élever l'enfant.</p> <p><u>Conjoint de français</u> : Suspensions, complications, exigence du visa long séjour, repartir au pays pour le chercher. Des années sans séjour, sans droit au travail, sans pouvoir contribuer à la vie du foyer.</p> <p style="text-align: center;">Généralement SOUS OQTF</p>	<p style="text-align: center;">Présence longue durée en France</p> <p>Il faut en apporter les preuves par plusieurs documents par année. Sans avoir jamais eu le droit au travail, il faut justifier de ses emplois, de ses compétences, de sa capacité d'insertion sociale et professionnelle. Difficultés à constituer le dossier. Peu d'acceptations par le Préfet.</p> <p style="text-align: center;">Majoritairement = REFUS</p>	<p style="text-align: center;">Admissions Exceptionnelles</p> <p><u>Motifs humanitaires</u> :</p> <p>Concernent les travailleurs sans papiers, les jeunes majeurs confiés tardivement à l'ASE, mais aucune précision sur ce qui est considéré humanitaire et exceptionnel. Le Préfet est roi dans l'appréciation des conditions. Dans la Nièvre, une condition majeure : fournir la promesse d'embauche ou plutôt un CDI, soumis aux règles de Pôle Emploi et de la DDTEFP.</p>
---	--	---	--

Les Mineurs Isolés Etrangers



Depuis que la CIMADE aide les jeunes à s'adresser au Juge des Enfants pour faire reconnaître leur minorité, les services de l'ASE respectent la loi en plaçant les MIE en observation une semaine dans une famille d'accueil. Hélas, à l'issue de cette semaine, ils reçoivent tous la même lettre de refus, avec les mêmes « arguments » stéréotypés leur indiquant que l'« incohérence » de leur récit et leur maturité physique ne peuvent en aucun cas prouver leur minorité.

Heureusement, le Juge des Enfants statue, dans la grande majorité des cas, sur leur minorité et ordonne à l'Aide Sociale à l'Enfance de les prendre en charge.

C'est donc, à chaque fois un mois de temps perdu entre l'arrivée du jeune et sa prise en charge. Un mois pendant lequel il est livré à lui-même sans ressources et sans hébergement sauf en période de trêve hivernale où il est à la « mise à l'abri » du 115 .

Les cas de refus de minorité sont rares et sont la conséquence d'un mensonge du jeune concernant son âge ou son identité ou d'un doute concernant sa maturité

physique auquel cas le Juge demande l'expertise d'une radio des os.

Ces jeunes, si certains ont fui, suite à l'arrestation et l'exécution de leurs parents, la majorité vient de pays et quartiers pauvres où le quotidien est la "survie", l'insécurité et l'absence d'accès à l'enseignement... Alors ils partent pour préparer une profession, un avenir. La plupart de ces jeunes placés reviennent nous voir le jour de la permanence et c'est un plaisir de les découvrir souriants, épanouis et heureux d'étudier !



A la Jeunesse du Monde

*Aux enfants du monde, sans divergence Aux nés de la guerre, sans horizon
Je voudrais leur dire/ Qu'un jour naîtra la Paix.*

Oui, la Paix ! Chantons tous

la Paix et l'Amour régneront un jour !

A la jeunesse du monde/ L'avenir est dans nos mains.

Les efforts de tous/ Bâtiront un monde nouveau.

La, la, la...

Je voudrais leur dire/ Qu'il faudra s'aimer

Des milliers de couleurs/ Mais tous du même générique.

La, la, la...

Oui la Paix, chantons tous

La paix et l'amour régneront un jour.

Paroles écrites par Manu



Depuis plusieurs années le festival se déroule à la mi novembre sur 3 semaines. Elaborés et mis en scène par des migrants et des non migrants, il permet de partager des moments de spectacles et de convivialité où seul compte de Vivre et d'Agir Ensemble. Ce festival a connu des moments forts de partenariat...

En chansons en partenariat avec la Chorale Les Voix Ferrées de Varennes Vauzelles



En poésie avec Cécile Vallet

Claire Audhuy «La voix des migrantes »
Avec la compagnie « Rodéo d'âme »



Sans oublier le spectacle remarquable avec les enfants et leur famille dans la Péniche en carton

Pougues les Eaux,
au Centre d'art Contemporain,
en partenariat avec
l'Association Loisirs Accueil Culture,
Habitants et migrants, ensemble,
Pour un repas métissé !



ments communs.

Saveurs multiples

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'implication d'une quinzaine de participants : des habitants locaux et des migrants, bien sûr. Il a été rendu possible grâce au soutien de l'association pouguoise le Lac,

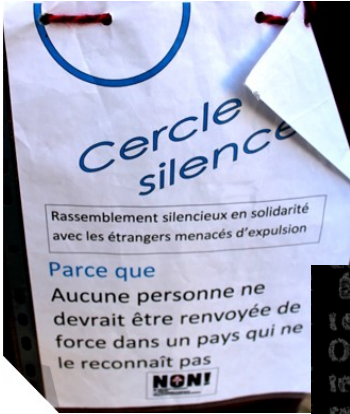
de la Cimade (association qui défend les droits des personnes réfugiées) et de son festival Migrant'Scène. Dès le matin, une petite dizaine de migrants originaires de Guinée-Conakry, du Kosovo, du Honduras, de l'Angola, du Maroc, de l'Arménie ou encore de la République démocratique

du Congo se sont retrouvées avec des Françaises, dans les locaux du Parc Saint-Léger, pour concocter un repas aux saveurs multiples.

Toutes les cuisinières ont travaillé dans la joie et la bonne humeur, remplies du désir de vouloir faire découvrir leur pays et ses

traditions culinaires.

Le repas pris en commun dans la soirée a été riche d'échanges et de partages et Georgette, du Congo, a tenu à remercier les organisateurs : « À travers cette journée, je dis merci à la France pour l'accueil chaleureux et le soutien moral ». ■



Après 30 minutes sans un mot ...pour laisser la voix aux sans voix...
Le Cercle a brisé le Silence...

Émotion. Moment fort, le témoignage de Génia Obœuf, 94 ans, qui a martelé la nécessité d'un autre regard sur l'étranger : « Il m'a semblé indispensable, aujourd'hui, d'être parmi vous. J'ai été une migrante, une clandestine. Je sais ce que c'est qu'être enfermée. Mais aussi ce qu'est une main tendue. Qu'y a-t-il de plus beau que de sentir un peu de chaleur



« dans ce monde, un regard, un bonjour ! ». Émue, l'ancienne déportée d'Auschwitz a récité un poème de Jacques Prévert, *Étrangers étrangers*. Quelques minutes avant son intervention, elle confiait : « J'ai été sans-papiers, j'en ai eu des faus et j'ai été accueillie par des gens exceptionnels. »



Repas éphémère
 09/12/2017



En 2017, des bénévoles ont consacré 2420 H pour *Migrant'scène* et pour la chorale *Migre En Choeur*

La sensibilisation scolaire :

En 2017 une petite équipe de 3 bénévoles s'est réunie pour établir des contacts avec des enseignants . Des recherches ont été faites sur les supports existants et utilisables dans les classes : exposition photos, jeux, cartes, ... Un document a été adressé aux enseignants de lycées et collèges, les informant des contenus possibles d'une intervention Cimade dans leurs établissements, en lien avec les programmes officiels.

Le choix a été fait cette année, de privilégier les rencontres entre des jeunes migrants et des élèves français d'âge semblable.

Des contacts avaient déjà été tissés en novembre et décembre 2016 avec le Lycée R. Follereau de Nevers, et dès janvier des lycéens ont reçu 4 mineurs étrangers, accompagnés de 2 bénévoles de la CIMADE et ont pu leur poser des questions. Cette rencontre a permis de mesurer le décalage qui peut exister entre ce qu'on croit apprendre par les médias et la réalité.



Rencontre avec des élèves du Lycée R. Follereau en
Janvier 2017

Cette rencontre nous a ouvert les yeux et fait prendre conscience du sort insoupçonné d'êtres humains qui se joue dans notre environnement direct. La fiction que nous avons lue dans le roman *Eldorado* de Laurent Gaudé est alors devenue une réalité, désormais notre regard a changé.

Extrait d'un texte écrit par un groupe d'élèves après la rencontre

Au début de l'année 2018, une nouvelle rencontre est prévue dans le même Lycée, avec la présence de Laurence Ballereau , chargée de la l'UP2Aa, l'Unité Pédagogique qui prend en charge les élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Par ailleurs, le CDI du Lycée A. Colas a prévu d'organiser une rencontre entre des MIE et des lycéens volontaires.

Autres actions de sensibilisation :

- Chaque semaine, le mardi à 20h, la CIMADE 58 et l'ACNAM interviennent sur RCF dans l'émission « D'ici et d'ailleurs » (rediffusion le dimanche à 9h30)

Le partenariat

LES SITUATIONS DE SANS PAPIERS sont nombreuses. On le constate avec les quatre catégories de migrants présents depuis des années dans la Nièvre, et à ceux-là s'ajoutent les déboutés de l'asile.

Depuis les dernières réglementations et dispositions sur l'asile de 2017, qui vont encore se durcir, les déboutés de l'asile reçoivent systématiquement une OQTF un mois après la décision de rejet OFPRA confirmé par la CNDA, et, pour ceux qui sont logés en **CADA**, ou dans d'autres structures (**ANAR, NIEVRE REGAIN**), ils doivent sortir de cet hébergement, là aussi dans le mois, sinon, menace d'y être arrêté par la force publique à la demande du Préfet.

LA CIMADE, agissant sur le terrain juridique, mais pas sur celui de l'aide sociale, se tourne alors vers les nombreux et divers partenaires qui vont recevoir ces migrants en difficulté.

Les partenariats à Nevers et dans la Nièvre sont riches de concertations et de collaborations.

Une occasion de rencontres avec les diverses associations est offerte par le **COLLECTIF SOLIDARITE NIVERNAIS**, dont le siège est fixé au **Centre Communal d'Action Sociale** de NEVERS, 5 rue de la Basilique. La Cimade tient à remercier tous ceux et celles qui y prennent des responsabilités et animent les ateliers thématiques et les réunions plénières. Merci pour les publications du Guide social et du mini guide. Ces publications donnent aux personnes dans le besoin les rendez-vous et adresses où, dormir, manger, se laver, s'informer, se vêtir, se soigner, tous lieux vers lesquels Cimade oriente.

L'ACNAM

Un partenaire important de la CIMADE pour aider les demandeurs d'asile et les déboutés est l'association Catholique Nivernaise pour l'Accueil des Migrants (ACNAM), dont le siège est 21 rue Gustave Mathieu à NEVERS.

Des bénévoles de l'association viennent le mercredi à la permanence de la Cimade et découvrent là les primo-arrivants qui ont besoin d'aller à DIJON pour leurs démarches d'asile et dont ils organisent les transports avec leurs propres véhicules.

Un autre objectif de l'association c'est de permettre à des déboutés de l'asile d'avoir un toit pour le temps nécessaire à l'obtention d'un séjour pour un autre motif. Ils sont désormais orientés par les bénévoles Cimade vers la permanence du vendredi après-midi à la Maison du Diocèse (de 14 à 16 h).

Des concertations régulières permettent de faire un point de situations des personnes reçues en domiciliation par **la FOL** et celles hébergées en urgence par **le Prado**. C'est une relation construite depuis plusieurs années entre J.B. Lourdin de la FOL et Michèle Pichon de Pagode.

Une collaboration fructueuse avec deux partenaires : le CADA/FOL et le 115/Pagode

La Cimade rencontre régulièrement -7 ou 8 fois par an- ces deux partenaires pour faire un point sur les migrants que nous suivons en commun. C'est l'occasion de mettre leurs dossiers à jour, mais c'est aussi l'occasion de partager des informations diverses sur les récentes décisions prises à différents niveaux par les pouvoirs publics ou l'Etat et leurs applications dans la Nièvre.

Le CADA de Nevers est le lieu de la domiciliation des demandeurs d'asile que nous suivons à la CIMADE. Ils viennent y consulter leur courrier une fois par semaine.

Nous informons alors le CADA de l'avancement de leurs démarches .

Le personnel du CADA nous apporte une aide précieuse par leur expérience et parfois même une formation sur un point précis qui nous pose problème. Exemple : les différentes couvertures santé auxquelles ont droit les migrants.

Avec le 115, nous sommes informés des conditions d'hébergement des migrants, de leurs difficultés quotidiennes diverses. Comme dans le cas du CADA, nous donnons des informations sur l'avancement des démarches de demande d'asile ou de régularisation.

Nous apprécions les efforts faits par le personnel pour les aider au mieux : possibilité de venir se réchauffer, se laver et bénéficier d'un petit-déjeuner pour ceux qui dorment dehors à la fin de la trêve hivernale, possibilité de prendre un repas chaud (financé par des dons) pour les personnes signalées par la CIMADE et qui ne touchent pas l'ADA.

Pour sensibiliser sur les réalités des migrants, lutter contre les préjugés à leur égard, développer des rencontres pour eux avec des gens d'ici, pour qu'ils soient partie prenante d'autres associations, la Cimade est en contact avec maints partenaires : **du social, du culturel, de l'humanitaire et de la solidarité**. Et citons **l'AFPLI** pour sa mission d'apprentissage du français pour les étrangers avec ou sans papiers. La Cimade répond aux sollicitations pour parler des migrants, apporter leurs témoignages, dans les écoles et collèges, aux séances de cinéma, dans des forums.

L'organisation du Festival Migrant Scène crée d'autres partenariats, certains réguliers depuis plusieurs années, ou d'autres nouveaux, comme en 2017 avec le **Centre d'Art Contemporain à Pougues** et avec **l'association locale, LAC**.

Pour les actions de défense des personnes menacées dans leurs droits, Cimade fait partie d'un collectif nivernais : **CNCEEAS (Collectif Nivernais contre l'Expulsion des Enfants et des Adolescents Scolarisés)**, créé en 2006, qui organise chaque 3^{ème} samedi du mois, le CERCLE DE SILENCE.

Les formations

Elles ont lieu tant au plan national que régional ou local :

- **Le règlement Dublin III et ses procédures** par G. SADIK, responsable national des questions d'asile le 3 fév

- **Droit au séjour** par Lise FARON, responsable nationale des questions liées au séjour le 7 avril

- **Droits sociaux des ressortissants de l'Union Européenne** par Lise FARON le 9 juin

- **Une formation de base sur les demandes d'asile** par Jean-Pierre NOLEVAL en octobre

A l'issue de ces formations, les bénévoles ont partagé les informations reçues avec les autres membres du groupe de Nevers.

Et aussi

- En 2017, **une stagiaire a été accueillie pendant 2 mois** : elle a pu découvrir le travail de la CIMADE et a accompli de nombreuses tâches administratives : tri de dossier, rédaction de lettre, de documents d'informations , ...

- **Un nouveau local** : du fait de la diversification des activités des bénévoles et de l'augmentation du nombre de rendez-vous, un nouveau local a été trouvé à l'automne 2017. Il sera mis en fonctionnement en 2018. Le travail dans les locaux du Temple se poursuit les mercredis et jeudis.